

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 20 janvier 2020**
A SABRES (40) **Délibération n° 5**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 20 janvier à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à SABRES (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de Mme BARAT Geneviève, **Mme HARRIBEY Laurence**, **Mme NADAU Marie-Françoise**, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, **M. DUDON Alain**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. PEDEUBOY Jean-Louis** portant pouvoir de M. BAUDY Serge, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de M. DUPIOL Guy et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. DUNOGUES Yves** portant pouvoir de M. DERVILLÉ Luc, **M. GLEYZE Jean-Luc** portant pouvoir de M. DELUGA François, **M. ICHARD Vincent**, **M. SORE Serge**.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BAUDY Serge ayant donné pouvoir à M. PEDEUBOY Jean-Louis, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc.

Absents : Mme VEILLARD Carole (excusée), M. CARRERE Paul (excusé), M. SARTRE Philippe (excusé), M. BORDERIE Julien (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric ayant pouvoir de Mme VEILLARD Carole (excusé), Mme TAPIN Martine (excusée), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure ayant pouvoir de Mme TAPIN Martine, M. ROUFFIAT Bruno, M. LASSALLE Jean-Claude.

FINANCES

MARCHES PUBLICS :

**Accord-cadre pour l'impression des documents
du Parc naturel régional des Landes de Gascogne**

A l'échéance du dernier accord-cadre pour les impressions du Parc, et eu égard à la difficulté de définir avec précision les besoins en matière d'impressions du Parc en particulier dans la perspective des 50 ans du parc, un accord cadre d'une durée de 9 mois avait été conclu.

Cet accord cadre arrivant lui-même à échéance fin février 2020, il est proposé de lancer une nouvelle consultation dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- Objet : procéder au référencement de trois opérateurs économiques
- Procédure : Marché à procédure adaptée selon l'article R.2123-1 du code de la commande publique.
- Accord cadre d'une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction
- Le maximum de l'accord cadre est fixé à 200 000 euros HT
- Critères de sélection des offres : prix des prestations pour 55% de la note, de leur valeur technique avec 4 sous critères (les matériels et techniques, le respect des délais et procédure Pré-press, les objectifs de développement durable, les exemples de prestations) pour 45% de la note.

Pour les marchés subséquents, les critères de sélections seront :

- 60% prix des prestations
- 40% délais de livraison

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 20 janvier 2020**
A SABRES (40) **Délibération n° 5**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'AUTORISER LE PRESIDENT** à signer les accords-cadres avec trois opérateurs économiques pour les prestations d'impression des documents du Parc naturel régional des Landes de Gascogne (Durée : 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction).
- **DE DONNER** mandat au Président pour signer les marchés subséquents dans la limite des crédits budgétaires, avec les entreprises retenues dans l'accord cadre.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 janvier 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine